



# Mouvement de la condition paternelle Vaud – Valais (MCPV<sup>2</sup>)

## Amendement aux statuts no 1

proposé à l'Assemblée générale du mercredi 17 juin 2009 à Bex

# Abandon du Valais (oui/non)

Version 2009-05-07

### L'article 1 est modifié comme suit :

#### DEFINITION

- 1.1 Sous le nom de Mouvement de la condition paternelle Vaud (ci-après MCPV) est constituée une association à but non lucratif, régie par les présents statuts et par les articles 60 et suivants du code civil suisse.  
Elle est neutre aux points de vue politique et confessionnel.  
Le MCPV est actif sur le canton de Vaud.
- 1.2 Le siège de l'association est à Lausanne.

### L'article 7 est modifié comme suit :

#### FOR

Pour tout différend ou litige concernant l'association ou ses membres, le for est à Lausanne.

Les présents statuts remplacent ceux qui avaient été modifiés à l'assemblée générale du 20 novembre 2003 à Bex. Ils ont été adoptés par l'Assemblée générale du 17 juin 2009 à Bex et entrent en vigueur le même jour.